

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

MULTIGARES

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, a organisé une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après.

- Activité principale :
Installation et exploitation d'automates délivrant des photographies d'identité.

- Activité complémentaire et accessoire :
Installation et exploitation :
 - o d'automates délivrant des photographies « fun » ou avec usage de l'IA, photo vintage...
 - o de copieurs connectés
 - o de bornes d'impression photos
 - o et de bornes d'impression de clefs.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, a assuré la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Une convention d'occupation a donc été signée le 26/08/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société ME GROUP France SAS pour une durée de 7 ans.

La convention d'occupation temporaire peut être consultée, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

La convention d'occupation temporaire peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.